

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

*Dépôt des questions orales jusqu'à 11h00.**Après-midi : Réception du Président*

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications M. le Président communique que plusieurs députés sont excusés ce matin pour des raisons de maladie. Il rappelle que les questions orales peuvent être déposées jusqu'à 11h00.			
	2.	Dépôts Interpellations: Jean-Marie Surer et consorts; Jean-Marie Surer et consorts. Résolution: Philippe Randin et consorts. Simple question: Véronique Hurni. Motion: Philippe Martinet et consorts.			
OA	3.	(GC 073) Rapport du Bureau du Grand Conseil et prestation de serment de Monsieur Alexandre Démétriadès, nouveau député Les conclusions du rapport du Bureau sont adoptées à l'unanimité. Il est procédé à l'assermentation du nouveau député.	GC	Nicolet J.	
RENV-CE	4.	(13_INT_147) Interpellation Régis Courdesse - Comment et à quel coût la suppression de la déduction de coordination (art. 11 LCP) peut améliorer la rente de retraite des bas salaires et des temps partiels des collaborateurs de l'Etat ? (Pas de développement)			
RENV-CE	5.	(13_INT_153) Interpellation Martial de Montmollin - Vote électronique - Ce qui devait arriver arriva (Pas de développement)			
RENV-CE	6.	(13_INT_154) Interpellation Olivier Epars - Le projet Alpes 2020 est-il réalisable ? (Pas de développement)			
RENV-CE	7.	(13_INT_149) Interpellation Jean-Michel Dolivo - Faciliter la mise en oeuvre du droit à l'indemnité en cas d'insolvabilité pour les salariés concernés (Développement)			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	8.	<p>(63) EMPDs autorisant le CE à transférer la garantie de l'Etat pour l'emprunt contracté par : - la Fondation de l'Hôpital du district de Lavaux - la Fondation de l'Asile des aveugles - l'Association de l'Hôpital de zone de Nyon - la Fondation du Levant - l'Association d'hôpitaux de zone hospitalière VII - l'Association du Centre de soins et de santé communautaire du balcon du Jura - l'Association Ensemble hospitalier de la Côte - l'Association du Centre de soins et de santé commmunautaire du balcon du Jura - l'Association de l'Hôpital du Chablais - la Fondation Mont Riant - l'Association de l'Hôpital de Nyon - les eHnv (Yverdon) - Etablissements hospitaliers du Nord Vaudois - l'Ensemble hospitalier de la Côte - la Fondation Silo - la Fondation des Hôpitaux de la Riviera (Mtx-Vevey-Blonay) - les eHnv (Yverdon-Chamblon) - la Fondation des Hôpitaux de la Riviera (Vevey) - l'Association La Paix du Soir - l'Association EMS Clair Vully - la Fondation Contesse - la Fondation de l'Orme - la Fondation Donatella Mauri - la Fondation La Primerose - la Fondation Plein Soleil - la Fondation Bois-Gentil, en cas de changement du débiteur de l'emprunt(1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur les 26 projets de décrets est acceptée à l'unanimité. Les 26 projets de décret sont examinés de manière transversale, en bloc: les art. 1 à 3 sont acceptés sans discussion à l'unanimité pour l'ensemble des 26 projets de décrets. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à l'unanimité (90 oui), moins une abstention (majorité des trois quarts requise).</p> <p>(2ème débat): les 26 projets de décret sont examinés de manière transversale, en bloc: les art. 1 à 3 sont acceptés sans discussion à l'unanimité pour l'ensemble des 26 projets de décrets. Fin du 2ème débat. En votation finale, les 26 projets de décret sont adoptés à l'unanimité sans discussion.</p>	DSAS.	Grognuz F.	
TRAITE	9.	(12_INT_079) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Marc Oran et consorts - Les médecins spécialistes ne sont-ils pas aussi qualifiés que les généralistes ?	DSAS.		

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	10.	(13_INT_155) Interpellation Marc Oran et consorts - La poste ferme des bureaux : jusqu'à quand ? (Développement)			
OA	11.	(46) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'investissement de CHF 106.6 millions pour la construction d'un nouveau bâtiment et la rénovation partielle du bâtiment 20 (bâtiment actuel de psychiatrie de l'âge avancé) sur le site de Cery, permettant le relogement des services psychiatriques de l'adulte et de l'âge avancé ainsi que la création de trois nouvelles entités (Etablissement de réhabilitation sécurisé pour adultes [ERS], Unité de soins psychiatriques fermée pour mineurs [USPFM], Unité d'hospitalisation psychiatrique de crise pour patients souffrant d'un handicap mental [UPCHM]).(1er débat) (1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1: amdt Haury aux al. 1 et 2 est refusé par 57 non, 44 oui et 22 abstentions. Art. 1 non amendé accepté à l'unanimité. Art. 2 à 4 acceptés à l'unanimité sans discussion. Fin du 1er débat.	DSAS.	Roulet C.	
RENV-CE	12.	(12_POS_017) Postulat Axel Marion et consorts - Quelle politique vaudoise en faveur de la classe moyenne Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité (prise en considération totale du postulat et renvoi au Conseil d'Etat).	DSAS, DFIRE	Grobéty P.	
TRAITE	13.	(11_INT_651) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Isabelle Chevalley - Conflit entre deux lois : il faut une pesée d'intérêts politique	DSAS.		
RENV-CE	14.	(13_POS_018) Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts demandant si le canton de Vaud réhabilitera les personnes détenues administrativement entre les années 1930 et 1980 Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à une très large majorité, avec un certain nombre d'abstentions (prise en considération totale du postulat et renvoi au Conseil d'Etat).	DSAS, DINT	Chollet J.L.	
RENV-CE	15.	(13_INT_150) Interpellation Denis Rubattel - Encore d'inquiétantes contradictions (SPEN) ! (Développement)			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	16.	(13_INT_151) Interpellation Marc-Olivier Buffat - Evasions à répétition de détenus dangereux : quelles analyses et quelles conclusions en tire le Département de l'intérieur? (Développement)			
RENV-CE	17.	(13_INT_152) Interpellation Michaël Buffat - Quelles informations suivent le prisonnier ? (Développement)			
TRAITE	18.	(12_INT_020) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marie Surer - Les vaches et les prisonniers	DINT		
RENV-T	19.	(13_POS_039) Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts pour des procédures accélérées en matière de constructions d'importance minimale (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)	DINT		10/09/2013
RENV-T	20.	(13_MOT_026) Motion Régis Courdesse au nom du groupe vert/libéral demandant une modification de l'article 61, lettre a, chiffres 1 et 2, de la Loi sur l'exercice des droits politiques	DINT	Wyssa C.	10/09/2013
RENV-T	21.	(13_INT_111) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marie Surer au nom du groupe PLR - Densifier l'information durant les campagnes	DINT.		10/09/2013
RENV-T	22.	(37) Exposé des motifs et projet de lois - modifiant la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil et - modifiant la loi du 12 décembre 1979 d'organisation judiciaire(1er débat)	DINT.	Mattenberger N.	10/09/2013
RENV-T	23.	(13_INI_003) Initiative Mathieu Blanc et consorts - Pour la suppression des jours-amende du Code Pénal Suisse (exercice du droit d'initiative du canton auprès de l'Assemblée Fédérale) (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)			10/09/2013
RENV-T	24.	(13_PET_012) Pétition pour réduire le temps d'utilisation des voitures	DIRH, DSE	Brélaz F.	10/09/2013
RENV-T	25.	(13_INT_117) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz - La grève d'accord ! Mais à ses frais !	DIRH.		10/09/2013

Séance du Grand Conseil

Mardi 3 septembre 2013

de 9 h.30 à 12 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	26.	(GC 057) Exposé des motifs et projet de loi du Grand Conseil modifiant la loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007 et Rapport du Grand Conseil sur la Motion Frédéric Grognuz au nom de la Commission des finances proposant une modification de l'article 56a de la loi sur le Grand Conseil(1er débat)	GC	Wyssa C.	10/09/2013

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :